Fiches bibliques
Nouveau Testament

Épître aux Romains 1,1-7

(Traduction œcuménique de la Bible, 2010)

(Adresse et salutation)

1,1 Paul, serviteur de Jésus Christ, appelé à être apôtre,
mis à part pour annoncer l'Évangile de Dieu.
2 Cet Évangile, qu'il avait déjà promis par ses prophètes
dans les Ecritures saintes,
3 concerne son Fils,
issu selon la chair de la lignée de David,
4 établi, selon l'Esprit Saint, Fils de Dieu avec puissance
par sa résurrection d'entre les morts,
Jésus Christ notre Seigneur.
5 Par lui nous avons reçu la grâce d'être apôtre
pour conduire à l'obéissance de la foi, à la gloire de son nom,
tous les peuples païens,
6 dont vous êtes, vous aussi que Jésus Christ a appelés.
7 À tous les bien-aimés de Dieu qui sont à Rome,
aux saints par l'appel de Dieu, à vous, grâce et paix
de la part de Dieu notre père et du Seigneur Jésus Christ.

1,1 Paul, serviteur[1] de Jésus Christ[2], appelé à être apôtre[3],
mis à part pour annoncer l'Évangile de Dieu[4].
2. Cet Évangile, qu'il avait déjà promis par ses prophètes

---

[1] Ce terme, qui désigne aussi esclave, fait probablement allusion ici aux grands serviteurs de Dieu de l'Ancien Testament.

[2] *Jésus Christ.* Il y a dans les épîtres pauliniennes plusieurs façons de nommer Jésus Christ : le Christ, Christ, le Christ Jésus, Christ Jésus, Jésus Christ. Constatant qu'il existe dans les traditions confessionnelles des habi-tudes diverses quant à la traduction de ces expressions (les catholiques disant de préférence « le Christ » alors que les protestants disent facile-ment « Christ »), nous nous sommes tenus aussi près que possible du grec et avons systématiquement traduit l'article lorsqu'il est dans le texte. Lors-qu'il en est absent, nous ne l'avons pas exprimé, mais nous avons reculé devant la dureté de certaines formules comme « Christ Jésus » et surtout « de Christ Jésus » que nous avons rendues par « Jésus Christ » et « de Jésus Christ ».

[3] Littéralement : *apôtre par appel.* Voir aussi 1 Co 1,1. La même formule est appliquée aux saints, c'est-à-dire aux chrétiens, dans Rm 1,7 et 1 Co 1,2 : *saints par appel.*

[4] *Évangile* : ce mot français est une transcription d'un substantif grec qui signifie « bonne nouvelle ». La racine n'est pas fréquente dans l'Ancien Testament grec, c'est pourquoi il faut être d'autant plus attentif à sa présen-ce dans quelques-unes des grandes prophéties messianiques (Ésaïe 52,7 ; 61,1, citées en Rm 10,15 et Lc 4,18-19). C'est certainement là qu'il faut chercher la raison pour laquelle les auteurs du Nouveau Testament em-ploient le mot dans un sens précis (et quasi technique) : la Bonne Nouvelle que Dieu annonce au monde en y envoyant Jésus Christ pour instaurer son Royaume (d'où les divers qualificatifs : Évangile de Dieu : Rm 1,1 ; Mc 1,14 ; Évangile de Jésus Christ : Rm 15,19 ; Mc 1,1 ; Évangile du Royau-me : Mt 4,23...). Le caractère nouveau de l'Évangile concerne avant tout la personne de Jésus Christ : les prophéties de L'Ancien Testament annon-cent déjà l'amour et le pardon de Dieu offerts à tous les hommes, mais c'est maintenant, en Jésus Christ, l'accomplissement, la réalisation des promes-ses. C'est pourquoi l'apôtre insistera au verset 2 sur ce point : Dieu l'a mis à part, lui Paul, pour porter aux hommes, aux païens comme aux Juifs, l'Évangile que les prophètes avaient annoncé.

dans les Ecritures saintes[5],

[5] Comme on l'a dit dans la note précédente, l'apôtre insiste sur l'unité fondamentale des deux alliances. La chose mérite d'être soulignée. En effet, Paul s'adresse à une communauté composée de chrétiens d'origine juive aussi bien que païenne. Il veut que *tous* se sachent héritiers des promesses contenues dans l'Ancien Testament.

3. concerne son Fils[6], issu selon la chair

---

[6] Les versets 3 et 4, qui reprennent sans doute une formule de confession de foi, présentent un parallélisme strict (voir Lc 3,23 note). Jésus est, selon la chair, issu de la lignée de David ; selon l'Esprit, il est établi Fils de Dieu, avec puissance, par sa Résurrection d'entre les morts. Selon certains, Paul envisagerait successivement les deux « natures » humaine (verset 3) et divine (verset 4) du Christ. Mais il semble que, dans ces versets, Paul considère la personne de Jésus de Nazareth dans sa condition humaine. Avant Pâques, cette condition est marquée par la faiblesse et l'humilité de la chair (verset 3). Après Pâques, elle est marquée par l'entrée en possession de la plénitude des prérogatives divines (*avec puissance*). Paul affirme que, dans sa condition terrestre, Jésus était Fils de Dieu (verset 3 : *son Fils*) ; il affirmera sa divinité en 9,5. Mais, à la Résurrection, il est établi Fils de Dieu, à un titre nouveau et messianique, en tant qu'il a pour mission de faire participer les croyants à la filiation divine (Rm 8,29 ; Ga 4,5-7) et d'exercer sa fonction de Seigneur des vivants et des morts (Rm 14,9). La perspective est la même que dans les discours des Actes (Ac 2,36).

[7] de la lignée de David,

---

[7] *Chair (sarx).* Ce terme apparaît plus de vingt fois dans notre épître.

1. Dans une première série de textes, le mot *chair* désigne, comme sou-

vent dans l'Ancien Testament, la personne humaine, comblée de biens par son Créateur, mais toujours caractérisée comme une existence fragile et menacée par la mort. *Toute chair,* c'est-à-dire tout homme, est comme la fleur des champs (Ésaïe 40,6), à la fois couronnée de grandeur et limitée dans ses pouvoirs et sa durée. C'est en ce sens que Jésus Christ est « issu de David selon la chair » (Rm 1,3), c'est-à-dire pleinement hom-me dans sa destinée royale et douloureuse, Israélite *selon la chair* parmi les Israélites (Rm 9,5). L'apôtre emploie surtout l'expression vétérotesta-mentaire *toute chair* pour affirmer négativement qu'*aucune chair*, c'est-à-dire aucun homme, ne peut être justifié par la pratique des œuvres léga-les (Rm 3,20 ; Ga 2,16) afin que personne (*aucune chair*) ne se glorifie devant Dieu (1 Co 1,29). Dans ces textes, l'homme est présenté globale-ment comme un être *de chair et de sang* (1 Co 15,50 ; Ga 1,16 ; Ep 6,12), livré aux difficultés de la vie et, par là même, pouvant trouver force et secours, non en quelque repliement sur lui-même, mais seulement en son Créateur. C'est ainsi que le mot *chair,* chez Paul, désigne souvent le *corps* souffrant du Christ ou de l'apôtre (Col 1,22-24 ; 2 Co 12,7 ; Ga 4,13-14 ; Ph 1,22-24). Dans ces derniers textes, le contexte laisse entendre que lorsque la *chair* souffre, c'est l'homme qui souffre dans son cœur et son esprit aussi bien que dans son corps. Enfin, cette chair en laquelle l'homme ne saurait se confier, c'est aussi l'homme religieux fier de ses disciplines les plus hautes : au Pharisien qu'il était, Paul oppose ceux qui, à son exemple, mettent leur confiance *non en la chair,* c'est-à-dire dans leur réussite religieuse, mais en Jésus Christ (Ph 3,3-7).

2. Dans une deuxième série de textes, l'apôtre n'insiste plus seulement, par ce mot, sur les limites naturelles fixées par le Créateur à la condition humaine. Il présente celle-ci comme dominée et même disqualifiée par le péché et la mort. Paul n'identifie pas la chair (ni le corps) au péché ; il ne l'oppose jamais comme principe matériel, à un principe supérieur qui serait l'âme ou l'esprit. Si la chair, c'est-à-dire la faiblesse humaine, est inquié-tante, c'est dans la mesure où elle est asservie ou habitée par des puis-sances destructrices : le péché, ses passions et, en définitive, la mort. Tel est l'enseignement du chapitre 7 de l'épître : quand nous étions *dans la chair,* les passions pécheresses se servaient de nos membres en vue de la mort (Rm 7,5) ; si bien que, identifiant le *moi* à cette *chair* asservie, l'apôtre peut affirmer que *aucun bien n'habite en moi, je veux dire en ma chair* (Rm 7,18) et que *par la chair, je suis assujetti à la loi du péché* (Rm 7,25).

3. Dans une troisième série de textes, l'apôtre décrit la libération de la chair par l'Esprit et, sur la base de cette libération accomplie, il exhorte

4. établi, selon l'Esprit Saint[8], Fils de Dieu avec puissance
par sa résurrection[9] d'entre les morts,
Jésus Christ notre Seigneur.
5 Par lui nous avons reçu la grâce d'être apôtre[10]
pour conduire à l'obéissance de la foi[11], à la gloire de son nom,
tous les peuples païens,
6 dont vous êtes, vous aussi que Jésus Christ a appelés[12].
7 À tous les bien-aimés de Dieu qui sont à Rome,
aux saints[13] par l'appel de Dieu,
à vous, grâce et paix de la part de Dieu notre Père

---

8 Littéralement : *Esprit de sainteté.* L'expression vient de l'Ancien Testament. Voir Ésaïe 63,10 ; Psaume 51,13.

9 On peut encore traduire : *après sa résurrection.* Quoi qu'il en soit, l'accent porte sur les mots *avec puissance.* Ce n'est pas la Résurrection qui a fait de Jésus le Fils de Dieu, mais, à la Résurrection, Dieu l'a souverainement élevé (Ph 2,9) et lui a donné la gloire (1 P 1,21) et la puissance suprême (Ep 1,20-23).

10 Littéralement : *grâce et apostolat en vue de l'obéissance de la foi parmi tous les païens.* Il ne faut pas comprendre : grâce d'une part, apostolat de l'autre ; Paul considère son apostolat comme un don particulier de la grâce de Dieu. Voir Rm 12,3 ; 15,15 ; 1 Co 3,10 ; Ga 2,8-9.

11 La foi, réponse à l'Évangile (Rm 1,1 note) engage l'homme tout entier. C'est pourquoi elle est toujours obéissance (*l'obéissance qu'est la foi*). Elle implique en effet que l'homme se *soumette* librement au Dieu qui se révèle à lui comme fidèle et véridique et qui, en renouvelant l'homme, lui permet d'obéir à sa volonté. Voir Rm 6,15-20. Pour l'ensemble de la conception paulinienne de la foi, voir Rm 10,9 note.

12 On peut aussi comprendre : *appelés à Jésus Christ,* c'est-à-dire : *vous qui, ayant reçu l'appel de Dieu, appartenez à Jésus Christ.*

13 Littéralement : *aux saints appelés* ou *saints par appel.* Voir Rm 1,1 note ; Exode 19,5-6 ; Daniel 7,18 ; Ac 9,13 ; 1 P 1,16 ; 2,9-10. La sainteté, dans l'Ancien Testament, consiste à être consacré à Dieu. Chez les auteurs du Nouveau Testament, l'homme est dit saint non d'abord en raison de sa perfection morale ou religieuse, mais en vertu d'une vocation par laquelle Dieu l'appelle comme membre de son peuple consacré et lui confie une mission. Voir 1 Co 1,2. Mais il va sans dire que cette vocation implique et exige la sainteté de la vie (Rm 6,19.22 ; 2 Co 1,12 ; 7,1 ; etc.). Voir Rm 6,19 note ; 15,25 note.

et du Seigneur Jésus Christ.

Fiches bibliques
Nouveau Testament

Épître aux Romains 6,1-14

(Traduction œcuménique de la Bible, 2010)

(Mort et vie avec Jésus Christ)

1,1 Qu'est-ce à dire ?
Nous faut-il demeurer dans le péché afin que la grâce abonde ?
2 Certes non ! Puisque nous sommes morts au péché,
comment vivre encore dans le péché ?
3 Ou bien ignorez-vous[1] que nous tous, baptisés en Jésus Christ,
c'est en sa mort que nous avons été baptisés ?
4 Par le baptême, en sa mort,
nous avons donc été ensevelis[2] avec lui,
afin que, comme Christ est ressuscité des morts par la gloire[3] du Père,
nous menions nous aussi une vie nouvelle.
5 Car si[4] nous avons été totalement unis, assimilés à sa mort[5],
nous le serons[6] aussi à sa résurrection.
6 Comprenons bien ceci :

---

1 Cette doctrine n'est pas spécifiquement paulinienne. Elle est supposée connue même dans une communauté que Paul n'a pas évangélisée. Pour d'autres, il s'agirait d'une interrogation purement rhétorique ; dans ce cas, cet enseignement serait nouveau.

2 La plupart des commentateurs discernent ici une allusion au rite baptismal par immersion.

3 C'est-à-dire par la toute-puissance du Père. C'est traditionnellement par la manifestation de sa puissance de salut que Dieu révèle sa gloire, c'est-à-dire se manifeste comme Dieu (voir Exode 15,7 ; Jn 11,40). Voir Rm 3,23 note.

4 Ici et dans le verset 8, *si* n'a pas le sens conditionnel, mais équivaut à *puisque.*

5 Littéralement : *Si nous sommes devenus une même plante avec la similitude de sa mort.* On peut aussi comprendre : *si nous sommes devenus un même être* (avec lui) *par une mort semblable à la sienne.*

6 Noter la différence des temps : passé pour la mort, futur, pour la résurrection. Voir verset 8. En Col 2,12, les deux verbes sont au passé. Mais en Rm 6,11, on voit que si la conformité au Christ ressuscité ne doit être plénière qu'à la parousie, elle est déjà vécue maintenant.

notre vieil homme a été crucifié avec lui
pour que soit détruit ce corps de péché[7]
et qu'ainsi nous ne soyons plus esclaves du péché.
7 Car celui qui est mort est libéré du péché[8].
8 Mais si nous sommes morts avec Christ,
nous croyons[9] que nous vivrons aussi avec lui.
9 Nous le savons en effet :
ressuscité des morts, Christ ne meurt plus ;
la mort sur lui n'a plus d'empire.
10 Car en mourant, c'est au péché[10] qu'il est mort une fois pour toutes ;
vivant, c'est pour Dieu qu'il vit.
11 De même vous aussi : considérez que vous êtes[11] morts au péché
et vivants pour Dieu en Jésus Christ.

---

7 Non pas le *corps* en tant que distinct de l'âme, mais l'homme tout entier agissant dans et par son corps, lieu nécessaire de son existence, de son action, de sa présence au monde, voir Rm 12,1 note. Les deux expressions du verset *corps de péché* et *vieil homme* sont donc équivalentes.

8 Littéralement : *est justifié du péché.* Verset difficile. Ou bien, *est justifié* signifie *est quitte* ; ce serait un axiome juridique de portée générale : par la mort l'action juridique est éteinte. Ou bien, et mieux, en conservant au verbe le sens qu'il a partout ailleurs chez Paul : celui qui est mort (avec le Christ, verset 8, voir verset 5) est *libéré* du péché qui dominait le vieil homme : il a été rendu juste.

9 Cette vie nouvelle, inaugurée ici-bas (versets 4.11), et achevée par la résurrection des morts (versets 5.8), est une réalité qui n'est saisie que dans la foi.

10 Voir Rm 8,3. Le Christ qui n'a jamais connu le péché s'est rendu solidaire de l'humanité pécheresse (2 Co 5,21). Par sa mort (et sa Résurrection) il libère de la domination du péché ceux qui ont été unis à lui.

11 Plutôt que *considérez-vous comme morts.* La traduction écarte une interprétation purement psychologique ; il ne s'agit pas de se figurer qu'on est mort, mais de prendre au sérieux, comme une donnée objective, le fait qu'on est mort.

12 Que le péché ne règne[12] donc plus dans votre corps mortel[13]
pour vous faire obéir à ses convoitises.
13 Ne mettez plus vos membres au service du péché
comme armes de l'injustice,
mais, comme des vivants revenus d'entre les morts,
avec vos membres comme armes de la justice,
mettez-vous au service de Dieu.
14 Car le péché n'aura[14] plus d'empire sur vous,
puisque vous n'êtes plus sous la loi, mais sous la grâce.

---

12 C'est un impératif ; non pas un souhait, mais une exigence. Devenez (dans votre vie) ce que vous êtes désormais (verset 11) : morts au péché, vivants en Christ. C'est un grand thème paulinien. Voir Col 3,3.5 (vous êtes morts... faites mourir...) ; Ph 3,12-15.

13 Voir verset 6 note. Tant que le *corps mortel* n'aura pas revêtu l'immortalité (voir 1 Co 15,54), le chrétien conserve une tendance au péché (voir Ga 5,14-16) ; mais par la grâce du Christ, il peut désormais en triompher.

14 Ce futur exprime à la fois une certitude et une exigence.